



LE PÉRIPHÉRIQUE DE NANTES

PARTI D'AMÉNAGEMENT

Informations

CONCERTATION PUBLIQUE DU 2 MAI AU 3 JUIN 2016



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
ENJEUX.....	2
SOLUTIONS.....	3
VARIANTES.....	3
CONCERTATION.....	4

Le périphérique de Nantes assure la continuité de grands itinéraires de transit nationaux et dessert les équipements de la métropole. Il constitue ainsi une infrastructure essentielle au fonctionnement de l'agglomération.

Long de 42 km, le périphérique a été aménagé progressivement sous diverses maîtrises d'ouvrage, ce qui a conduit à lui donner des caractéristiques relativement hétérogènes.

Avec le développement de l'aire urbaine, il accueille un trafic de plus en plus important, avec plus de 100 000 véhicules par jour sur certaines sections. Chaque jour de la semaine et sur les périodes de pointe du matin et du soir, 8000 heures sont perdues par les usagers du périphérique.

Aussi, l'Etat, la Région des Pays de la Loire, le Département de Loire-Atlantique et Nantes Métropole ont décidé conjointement en 2010 de lancer un programme complet d'études et de travaux.

Le fruit de ce programme est aujourd'hui soumis à la concertation pour faire émerger ensemble un parti d'aménagement de qualité.



ENJEUX



DES ENJEUX DE SÉCURITÉ, DE FLUIDITÉ DU TRAFIC ET ENVIRONNEMENTAUX

Pour aboutir à une vision partagée des aménagements à réaliser, un diagnostic fonctionnel et un diagnostic environnemental ont été établis. Ils ont permis d'identifier les enjeux auxquels devront répondre les futurs aménagements du périphérique.

SÉCURITÉ

- Réduction des phénomènes de congestion pour limiter les problèmes de sécurité existants

FLUIDITÉ DU TRAFIC

- Réduction des points de congestion, notamment ceux concernant les franchissements de la Loire (ponts de Cheviré et de Bellevue)

BRUIT

- Surveillance des niveaux sonores et respect de la réglementation

AIR

- Réduction des phénomènes de congestion afin de limiter les émissions de polluants

MILIEU HUMAIN

- Maintien et amélioration des conditions de circulation des transports en commun
- Amélioration des franchissements du périphérique pour les modes doux

- Amélioration de l'accessibilité aux activités et services par la réduction des phénomènes de congestion

MILIEUX NATURELS

- Amélioration des continuités écologiques
- Limitation des impacts sur les zones d'enjeux écologiques et de biodiversité

EAUX ET MILIEUX AQUATIQUES

- Amélioration des continuités écologiques des cours d'eau
- Amélioration de la qualité des eaux et protection de la ressource en eau
- Maintien de la circulation routière durant les périodes d'inondations

PAYSAGES

- Meilleure insertion paysagère de l'infrastructure dans le territoire



SOLUTIONS

DES SOLUTIONS D'AMÉNAGEMENT

Au regard des enjeux identifiés, des solutions d'aménagement du périphérique ont été étudiées sur la base des 3 thèmes suivants :

REQUALIFICATION ENVIRONNEMENTALE

45 pistes d'actions ont été étudiées, en lien avec :

- l'assainissement ;
- les continuités écologiques ;
- les inondations ;
- les modes doux ;
- les niveaux sonores.

MOYENS DE GESTION DYNAMIQUE

Ils comprennent :

- la régulation d'accès par un système de feux sur certaines bretelles d'insertion ;
- la régulation dynamique des vitesses ;
- la gestion dynamique de l'interdiction de doubler pour les poids-lourds pour la limiter aux seules sections congestionnées ;
- la Bande d'Arrêt d'Urgence Dynamique pouvant être ouverte à la circulation en heure de pointe.

AMÉNAGEMENTS PHYSIQUES

Des portes et sections prioritaires ont été définies.

Les aménagements concernent :

- la création de voies auxiliaires d'entrecroisement (voie supplémentaire reliant les entrée et sortie entre deux portes successives) ;
- l'aménagement du complexe de Bellevue (portes d'Anjou et du Vignoble et pont de Bellevue) par élargissement de l'ouvrage ;
- l'aménagement des portes de Saint-Herblain, d'Armor, de Rennes, de la Chapelle et des Sorinières.



VARIANTES

4 VARIANTES SONT PROPOSÉES

4 variantes (de A à D) ont été construites sur la base des 3 thèmes d'aménagement étudiés. Elles sont constituées d'une combinaison plus ou moins large de mesures.

Ces 4 variantes permettent de répondre aux dysfonctionnements observés du périphérique, avec des degrés d'efficacité et un niveau d'investissement variables.

Ce sont ces variantes qui sont soumises à la concertation publique.

Elles possèdent un socle commun permettant, chacune, de répondre aux enjeux majeurs identifiés lors de la phase diagnostic :

- prise en compte des exigences légales en termes d'environnement ;

- suppression des deux grands points durs fonctionnels que sont les ouvrages de franchissement de la Loire : Cheviré et Bellevue.

La variante D intègre l'ensemble des aménagements structurels. La variante A privilégie les aménagements dynamiques. Les variantes B et C sont constituées d'une combinaison d'un nombre plus ou moins important d'aménagements structurels.

LE PÉRIPHÉRIQUE EN CHIFFRES

2 PONTS SUR LA LOIRE

23 PORTES

42 KM DE VOIRIE

JUSQU'À **100 000**

VÉHICULES/JOUR
SUR CERTAINES SECTIONS



⋮ PONT DE CHEVIRÉ | DIR OUEST

MÉMO

Réunions publiques :

à Nantes Nord
le mardi 17 mai 2016 à 18h,
Salle du Vigneau
(Bd Salvador Allende),
SAINT-HERBLAIN

à Nantes Sud
le mardi 24 mai 2016 à 18h,
Salle Paul Bouin
(Square de Theley),
BASSE-GOULAINÉ

Courriel :

concertation.peripherique-
nantes.dreal-pdl@
developpement-durable.gouv.fr

Informations :

www.pays-de-la-loire.
developpement-durable.gouv.fr

CONCERTATION

VOTRE RÔLE

Du 2 mai au 3 juin 2016, vous êtes invités à participer à la concertation sur le parti d'aménagement du périphérique de Nantes.

Sont tenus à votre disposition, dans chacune des mairies des communes traversées et au siège de Nantes Métropole, un dossier de concertation présentant l'étude, ainsi qu'un registre destiné au recueil de vos avis. Vous pourrez aussi formuler vos observations par courrier électronique (concertation.peripherique-nantais.dreal-pdl@developpement-durable.gouv.fr).

Deux réunions publiques sont organisées, l'une au nord de Nantes (à Saint-Herblain), l'autre au sud de Nantes (à Basse-Goulainé).

Des supports d'information (dossier de concertation, exposition, dépliant d'information...) sont à disposition dans votre commune et sur le site Internet de la DREAL Pays de la Loire (www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr).

Le résultat de la concertation sera formalisé dans un bilan rendu public. Une fois le parti d'aménagement validé par décision ministérielle, le public et les acteurs locaux seront de nouveau consultés dans le cadre des études spécifiques à chaque aménagement défini comme prioritaire.